




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-403**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1139004-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ENEDIS SUR LA VOIE
ALLÉE DES MUSICIENS CV0190**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ENEDIS SUR
LA VOIE ALLÉE DES MUSICIENS CV0190- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la voie allée des musiciens, la société ENEDIS a demandé la création d'une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée section CV n°190. Cette servitude s'étend sur 140 mètres de long et 1 mètre de large, soit 140 m² à une profondeur inférieure à 3 mètres.

Les services des Domaines ont évalué la servitude à 20 euros H.T. Ces travaux seront pris totalement en charge par ENEDIS selon les règles et normes en vigueur. Compte tenu de l'intérêt pour le quartier, il peut être envisagé de consentir cette servitude à 1 € symbolique.

En conséquence, mes chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** la création de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée section CV n°190 pour la somme de 1 € symbolique.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2018-403 - SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ENEDIS
SUR LA VOIE ALLÉE DES MUSICIENS CV0190-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU
 DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
 Pôle Expertise et Service aux Publics
 Division des Missions Domaniales
 Pôle Evaluations Domaniales
 16, rue Borde
 13357 MARSEILLE CEDEX 20
 Téléphone : 04 91 17 91 17
 DRFIP13.POLE-EVALUATION@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Le directeur régional des Finances publiques
 de Provence-Alpes-Côte d'Azur
 et du département des Bouches-du-Rhône

POUR NOUS JOINDRE :

à

Affaire suivie par : Christian GREGOIRE
 Téléphone : 04 91 09 60 89
 Courriel : christian.gregoire@dgifip.finances.gouv.fr
 Réf. : 2018-001V1496

Hôtel de Ville
 Direction du Foncier et Gestion du Patrimoine
 CS 30715
 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : SERVITUDE DE TRÉFONDS

ADRESSE DU BIEN : 3 ALLÉE DES MUSICIENS à AIX EN PROVENCE

VALEUR VÉNALE : 20 € H.T.

1 – SERVICE CONSULTANT :	Commune d'Aix en Provence
AFFAIRE SUIVIE PAR :	Muriel MAS n°196105
2 – Date de consultation :	04/07/2018
Date de réception :	06/07/2018
Date de visite :	
Date de constitution du dossier « en état » :	09/07/2018

3 OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

EVALUATION DE L'INDEMNITÉ DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ENEDIS POUR UNE
 EMPRISE DE 140 M2

4 - DESCRIPTION DU BIEN :**Référence cadastrale :**

parcelle CV n°190 sise 3 Allée des Mucisiens à Aix en Provence

Descriptif du bien :

Les canalisations enterrées seront d'une longueur de 140 m et d'une largeur de 1 m , d'une profondeur de 3 m et traverseront la parcelle CV n°90 dans sa partie en nature de voirie.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
- situation d'occupation : bien présumé libre de toute location ou occupation

6 - URBANISME ET RESEAUX

EN ZONE UM DU PLU

7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du terrain est déterminée par comparaison .

L'indemnité de servitude de tréfonds pour la canalisation peut être évaluée à 20 € (*vingt euros hors taxes*)

8 - DUREE DE VALIDITE

12 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

19 JUIL. 2018

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Régional des Finances Publiques

de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département

des Bouches-du-Rhône, et par délégation ,

LE 19 JUILLET 2018

L'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

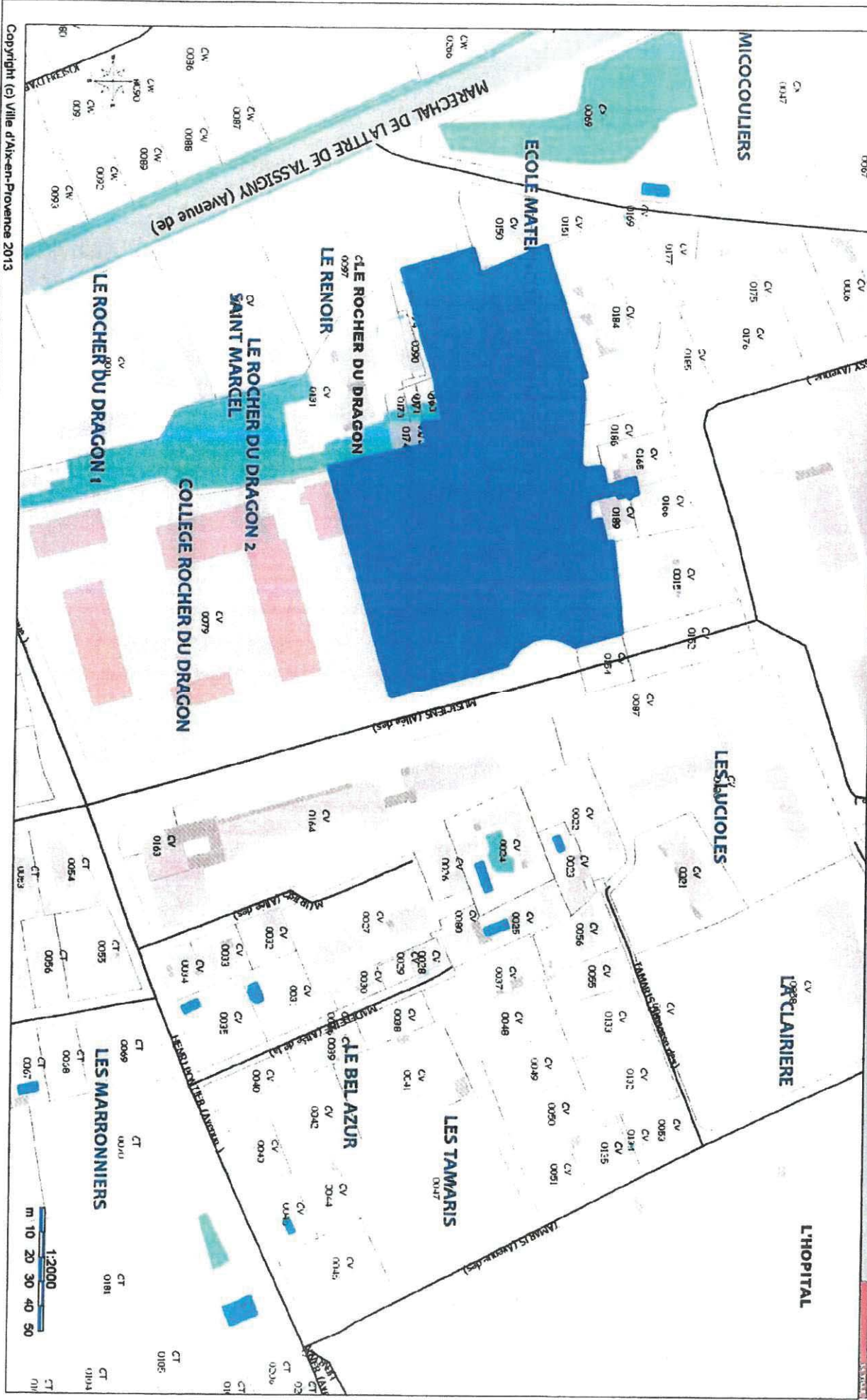
CHRISTIAN GREGOIRE

CV0190 SERV ENEDIS ALLEES DES MUSICIENS



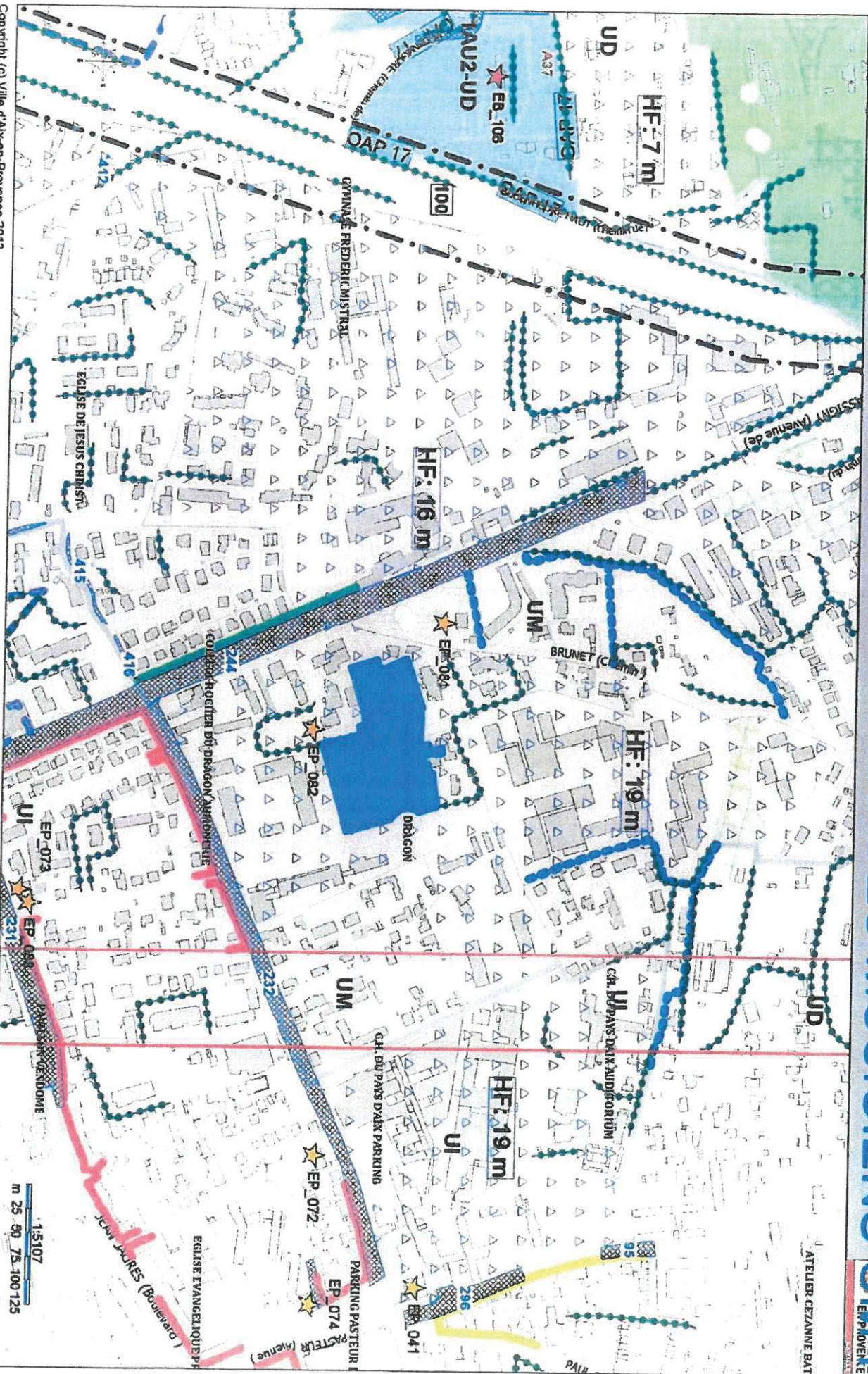
Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2013

CV0190 SERV ENEDIS ALLEES DES MUSICIENS CAIX



Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2013

CV0190 SERV ENEDIS ALLEES DES MUSICIENS UMAPL



Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2013

Extrait cadastral

